



**EPIDOR**  
EPTB Dordogne

GIRONDE CHARENTE DORDOGNE LOT CORREZE CANTAL PUY-DE-DOME NOUVELLE-AQUITAINE



## ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

### BILAN 2023 PREVISIONNEL 2024

#### Descriptif technique

##### Maître d'ouvrage :

EPTB de la Dordogne - EPIDOR  
Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle  
Contacts : Guillaume LALOGE NEIGE  
[g.laloge@eptb-dordogne.fr](mailto:g.laloge@eptb-dordogne.fr)  
Sylvie HURISSE  
[epidor.hd@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor.hd@eptb-dordogne.fr)

##### Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne  
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du  
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne  
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

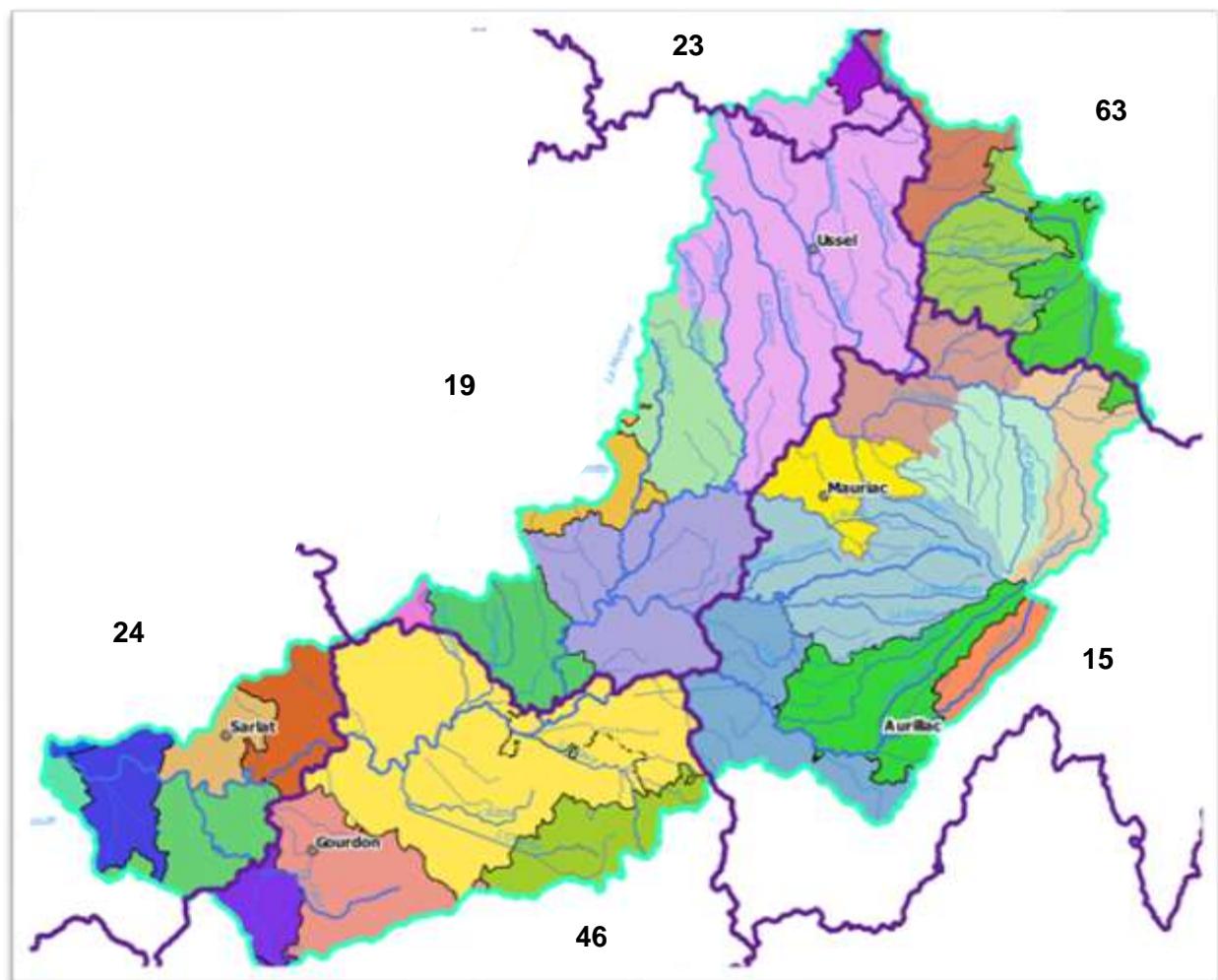
## CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont depuis décembre 2013.

Le territoire du SAGE Dordogne amont, d'une superficie de 9 700 km<sup>2</sup>, est organisé en 583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin), 6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne) et 3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie).

Son périmètre recoupe les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne, de Millevaches en Limousin et des Causses du Quercy.

Ce territoire est enfin caractérisé par 8 930 km de cours d'eau dont 302 km de la rivière Dordogne, de sa source dans le Massif du Sancy jusqu'à sa confluence avec la Vézère à Limeuil en Périgord. Il s'agit d'un bassin très rural, avec une population de 280 000 habitants.



## CHRONOLOGIE DE L'ELABORATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

- 15 avril 2013 : arrêté inter-préfectoral de **définition du périmètre** pour le SAGE Dordogne amont
- 10 décembre 2013 : arrêté préfectoral de définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- 13 décembre 2013 : Première réunion de la CLE - **Installation de la CLE – M. Jacques DESCARGUES est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**

- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : 2nde réunion de la CLE / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 : Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 : Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 : Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 : Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- 28 juin 2016 : 3ème réunion de la CLE - **validation de l'état initial** – M. Pascal COSTE est élu **président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- 18 septembre 2018 : 4ème réunion de la CLE - **validation du diagnostic et des tendances**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- 30 octobre 2019 : 5ème réunion de la CLE - **validation de la stratégie du SAGE**
- 26 février 2020 : Groupe de travail technique
- 8 février 2022 : arrêté de **renouvellement de la CLE**
- 5 avril 2023 : 6ème réunion de la CLE / élection des vice-présidents, élection du bureau, avancement du SAGE, présentation évaluation environnementale
- 29 juin 2023 : 7ème réunion de la CLE / réflexions et méthodologie de mise à jour de la stratégie du SAGE Dordogne amont

## BILAN GLOBAL DE L'ANIMATION 2023

---

### La stratégie du SAGE : un document robuste malgré des réflexions à poursuivre à propos de la gestion quantitative, du stockage et du partage de l'eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont a validé un document de stratégie en octobre 2019, avant le renouvellement de ses membres et la réélection d'un président en avril 2023. Cette année, compte-tenu des importants bouleversements observés (changement climatique, crise énergétique...), la CLE a souhaité **questionner la stratégie du SAGE** et la mettre en cohérence avec les documents cadres récents (SDAGE, Plan Eau, Evaluation environnementale, stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne, stratégie nationale aires protégées...).

Une note a été rédigée avec les services de la DDT19, de la DREAL Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'eau afin de mettre en vis à vis le document de 2019, les dernières connaissances du dérèglement climatique et les orientations visées par les principaux documents cadres.

Il en ressort que **les objectifs de la stratégie de 2019 restent valables et lisibles** pour les nouveaux membres de la CLE (ils ont été renouvelés aux deux tiers depuis 2019). La stratégie est robuste et partagée. Les objectifs en lien avec la gestion quantitative, la résilience des territoires et la maîtrise des risques sont mis en avant et des pistes de mesures sont d'ores et déjà envisagées :

- Privilégier les pratiques qui favorisent l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols, maintien et replantation des haies, en particulier sur les bassins d'alimentation des captages utilisés pour la production d'eau potable...
- Conserver et protéger les ressources déconnectées des réseaux d'alimentation en eau potable pour d'autres usages
- Explorer les opportunités offertes par les grandes retenues (multiusages, soutien des débits...) à l'échelle de la vallée et des territoires voisins (inter-SAGE)
- Optimiser la production hydroélectrique de pointe (suréquipement des barrages existants, stations de transfert d'énergie par pompage...)

La CLE a également pointé **certaines sujets qu'il faudra approfondir** dans le cadre de l'élaboration du SAGE, ou après son adoption si les réflexions doivent être poursuivies. Le SAGE pourra alors identifier les conditions à réunir pour qu'elles puissent être traitées de manière concertée et efficace :

- Réduction des prélèvements en eau : quelle trajectoire de sobriété, quels usages concernés et quelles solutions mettre en place (réutilisation d'eaux usées, ressources alternatives à l'eau potable...) ?
- Questions à propos du stockage d'eau : pour quels usages ? comment ? quelle gouvernance ?

**La phase de rédaction des dispositions et des règles du SAGE est en passe d'être engagée dès le début de l'année 2024.**

L'**évaluation environnementale**, confiée au bureau d'études Eaucéa, a pu être menée en même temps que ces travaux et permettra d'enrichir au fur et à mesure les réflexions relatives aux objectifs du SAGE et à la formulation des mesures qui le composeront (Objectif 2).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE a été poursuivie (Objectifs 7, 8 et 9).

Ainsi, en accord avec l'agence de l'eau et les techniciens de rivière du territoire, l'animateur du SAGE a profité de la tenue de réunions « locales » (COPIL PPG, Contrats territoriaux, SCXOT ou PLUi, points GEMAPI...) pour communiquer sur le SAGE, sa portée, son articulation avec les démarches connexes (PPG, contrats territoriaux, documents d'urbanisme...) et sa gouvernance auprès des élus du territoire, et en particulier des nouveaux membres de la CLE.

La cellule d'animation s'est impliquée dans le **suivi des contrats coordonnées par les PNR Millevaches en Limousin (contrat territorial Chavanon) et Volcans d'Auvergne (contrat territorial sources de la Dordogne – Sancy – Artense)**.

Des **rencontres avec l'ensemble des animateurs territoriaux** (techniciens GEMAPI, animateurs PNR...) ont été organisées courant 2023 afin d'actualiser les infos relatives aux démarches locales et de relancer la dynamique collaborative autour du SAGE.

Outre le suivi des actions menées sur ces territoires, il s'agit d'**opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE** :

- restaurer les zones humides et les valoriser dans la gestion du pâturage (Chavanon amont),
- maîtriser l'accès des troupeaux aux cours d'eau,
- limiter le réchauffement des cours d'eau par les plans d'eau,
- préserver les espèces remarquables (moule perlière sur la Méouzette),
- animation de la convention Artense pour mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),
- favoriser une production hydroélectrique à faible incidence milieux aquatiques (barrage de la Bourboule),
- résorber les atteintes à la naturalité du territoire (secteur des sources de la Dordogne au Mont-Dore) et envisager l'adaptation des activités au changement climatique...
- animation territoriale autour du projet « Life DorSancy » dans le cadre des appels à projets européens LIFE Nature et Climat

**Le renforcement de l'équipe d'animation du SAGE Dordogne amont est effectif à partir de mai 2023 : Maelle ROUTET a été recrutée en tant qu'animatrice territoriale Dordogne amont afin de renforcer l'ancrage territorial du SAGE (conduite d'actions en lien direct avec les orientations de la stratégie du SAGE, suivi des actions et démarches locales, mise en place d'une dynamique locale via les techniciens GEMAPI...).**

## PREVISIONNEL GLOBAL 2024

L'année 2024 sera essentiellement consacrée à **la poursuite de la rédaction des documents composant le SAGE**.

**Il s'agira en premier lieu de poursuivre la rédaction des mesures du SAGE (Objectif 1).** La CLE s'est positionnée en faveur d'une écriture « en plénière ». Des ateliers thématiques / géographiques pourront être organisés si la CLE le décide.

Une méthode sera travaillée en collaboration avec l'Agence de l'eau et proposée au Président puis à la CLE (objectif 6), en vue de disposer d'un SAGE complet avant 2026 (objectifs 3 et 4).

L'évaluation environnementale, confiée au bureau d'études Eaucéa, aura lieu en même temps que ces travaux et permettra d'enrichir au fur et à mesure les réflexions relatives aux objectifs du SAGE et à la formulation des mesures qui le composeront (Objectif 2).

Selon l'avis des membres de la CLE sur le projet qui leur sera présenté, une phase de **consultation pourra être organisée** en fin d'année afin de consolider ou d'adapter certaines mesures (Objectif 5).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE devra être poursuivie (Objectifs 7, 8 et 9), afin notamment d'alimenter les réflexions et les mesures du SAGE.

## DETAIL PAR OBJECTIF

---

### 1. Élaboration et coordination générale du SAGE : objectifs 1 à 7

#### Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin

- Action 1 : proposer à la CLE une première déclinaison de la stratégie à partir d'exemples de règles et de dispositions
- Action 2 : associer les services de l'Etat (via le groupe technique) à la rédaction des mesures réglementaires afin de s'assurer de leur efficacité / faisabilité
- Action 3 : mobiliser des groupes de travail thématiques / géographiques  
L'animateur pourra, selon souhait de la CLE, organiser un travail collectif (réunions thématiques, plateformes d'échange en ligne...) de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 4 : associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE afin que son avis puisse alimenter au fur et à mesure les réflexions
- Action 5 : présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau

*La stratégie du SAGE constitue une feuille de route relativement précise : la Commission Locale de l'Eau a en effet identifié 7 enjeux, eux-mêmes déclinés en 30 d'objectifs et près de 80 mesures potentielles.*

*En 2023, à la demande de la CLE, un travail de « remise à niveau » de la stratégie validée en 2019 a été réalisé afin de repartir sur une base solide et partagée. Le temps correspondant à ce travail est comptabilisé sur les objectifs 4 et 5.*

*Le travail relatif à l'objectif 1 a représenté 17% du temps d'animation sur 2023.*

*Pour 2024, il est prévu que les actions relatives à l'objectif 1 représentent une part importante de l'activité de la cellule d'animation à ce volet (1,03 ETP soit 33% du temps d'animation).*

Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE

- Action 1 : S'assurer de la bonne exécution du marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE afin de s'assurer de la cohérence du document avec le SAGE et de garantir sa recevabilité par l'autorité environnementale
- Action 3 : Organiser le suivi de la démarche par les membres du comité de pilotage via l'organisation de réunions et la diffusion des documents intermédiaires
- Action 4 : Organiser la présentation des résultats de l'évaluation environnementale en CLE

*Le travail relatif au suivi de l'évaluation environnementale du SAGE correspond en 2023 à 3% du temps d'animation. En effet, du fait de la non-réalisation des ateliers / réunions thématiques initialement envisagées pour la rédaction des mesures, le travail du bureau d'études est pour l'instant en « pause ». Ces actions sont de ce fait prévues sur 2024 : il est prévu que ce volet représente 0,12 ETP, soit 4% du temps d'animation.*

Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE

- Action 1 : Concevoir en plus des documents constitutifs du SAGE un ou plusieurs documents synthétiques de présentation des attendus, des objectifs et du contenu du projet de SAGE.
- Action 2 : Envisager une présentation mixant le projet de SAGE et l'évaluation environnementale correspondant à ce projet.

*Ce travail n'a pas pu être réalisé en 2023.*

*Cette action sera réalisée fin 2024 sur la base des mesures arrêtées par la CLE. Pour 2024, il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP (8 % du temps d'animation).*

Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE

- Action 1 : Rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE à partir de l'état des lieux, de la stratégie et des mesures formulées par les groupes de travail mis en place
- Action 2 : Mobiliser le comité technique de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble
- Action 3 : prendre en compte les remarques émises par la CLE à l'issue de la présentation de la première version du projet de SAGE

*Conformément à la demande de la CLE, un important travail a été réalisé en 2023 afin de questionner l'ensemble de la stratégie au regard des nouveaux documents de cadrage (SDAGE, Plan Eau...) et de l'évolution du territoire. Cela représente 14 % de l'animation 2023.*

*Ce travail sera reconduit fin 2024 sur la base des mesures arrêtées par la CLE. Il est prévu que ce volet représente 0,15 ETP, soit 5% de l'animation.*

Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE

- Action 1 : Consulter les acteurs du territoire à propos du projet de SAGE  
Comme cela a été fait pour les phases d'état des lieux et de stratégie, il sera proposé au bureau de la CLE de consulter les acteurs de l'eau du territoire à propos des mesures envisagées afin que la CLE puisse tenir compte de leurs éventuelles remarques.
- Action 2 : Analyser les avis collectés, les analyser et en faire un bilan aux membres de la CLE afin d'adapter le cas échéant le projet de SAGE
- Action 3 : Publier la déclaration d'intention  
Le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Dans la mesure où l'élaboration des divers documents composant le SAGE a déjà fait l'objet de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunion géographiques, consultation écrite, site internet...) et conformément à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, la CLE a décidé de ne pas prévoir de modalités de concertation complémentaire (option retenue par la plupart des CLE).  
Une déclaration d'intention a été rédigée dans ce sens et doit être transmise au Préfet après validation par le président de la CLE.

*Les actions relatives à l'organisation d'une consultation relative à la stratégie et au projet de déclaration d'intention ont représenté en 2023 4 % du temps d'animation.*

*Il est prévu que ce volet représente 0,08 ETP, soit 3% du temps d'animation 2024.*

Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau  
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu.
- Action 2 : communication  
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire  
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE  
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts

*3 réunions de CLE étaient initialement prévues. Deux ont finalement pu avoir lieu suite au report de la réunion programmée en décembre 2023. Le travail de préparation et d'animation a représenté en 2023 7 % du temps de travail.*

*Pour 2024, il est prévu que ce volet représente 0,2 ETP avec l'organisation d'au moins 3 réunions de CLE (février, juin et une ou deux à l'automne selon l'avancement des travaux) : cela correspond à 6% de l'animation 2024.*

Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux  
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE
- Action 4 : intervenir ou participer à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

*Le travail relatif à l'amélioration des connaissances et à la mobilisation des acteurs du territoire correspond en 2023 à 10% du temps d'animation. Les élections municipales de 2020 puis départementales et régionales de 2021 ont eu pour conséquence de renouveler de manière sensible les membres du collège des élus de la CLE. L'animateur a donc mené un travail d'information de ces nouveaux élus via les réunions relatives aux démarches territoriales telles que les PPG et les contrats territoriaux.*

*Pour 2024, il est prévu de poursuivre ce travail d'information au sein des territoires au même niveau qu'en 2023 : ce volet représenterait 0.3 ETP, soit 10% de l'animation.*

## 2. Suivi des dynamiques territoriales – objectifs 8 à 9

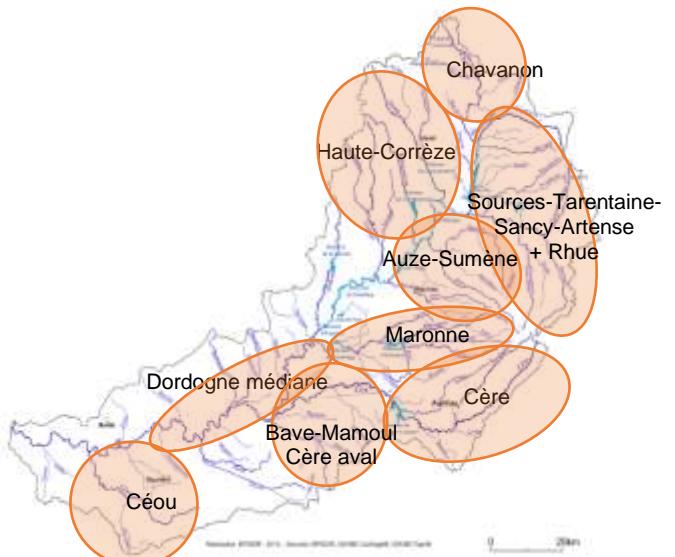
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE

- Action 1 : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d'élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.

Il est donc proposé de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions sur les territoires suivants :



- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : les EPCI du bassin se sont organisé en 2019 pour mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la **qualité de l'eau** des rivières dont certaines abritent d'importantes populations de **moule perlières**, et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses **activités de loisirs**. Il convient dorénavant d'accompagner l'équipe technique mise en place et de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux identifiés par le SAGE dans le diagnostic et le futur programme d'actions.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en étroite collaboration avec les communautés de communes Massif du Sancy, Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, coordonne la mise en œuvre du contrat territorial sources – Tarentaine – Sancy-Artense pour la période 2017-2020. Un **Contrat Vert et Bleu**, dispositif financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, complète le contrat territorial sur la période 2020-2024.

Le périmètre d'intervention comprend en plus le bassin de la Rhue. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux **dérivations hydroélectriques et à la gestion du transit sédimentaire**, problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...). Cette animation s'est concrétisée par la signature d'une convention triennale en 2022, elle-même animée par EPIDOR. L'une des actions menées dans ce cadre correspond à la réalisation d'un **bilan de la qualité de l'eau** sur le territoire : cette mission sera réalisée en 2024 dans le cadre d'un stage de niveau MASTER sur une durée de 5 à 6 mois.

Il est également prévu un travail de **bilan de la convention 2022-2024** afin d'en proposer **une nouvelle** à partir de 2025.

Le travail relatif à ce dossier est précisé en annexe, et le temps d'animation est inclus à ce prévisionnel.

Pour mettre en œuvre les actions définies dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, EPIDOR a accompagné le territoire en 2022 pour candidater à l'appel à projet LIFE Nature et Climat (Financement européen). Un projet LIFE DorSancy de 11 millions d'euros a été construit pour ce territoire et répond aux enjeux du SAGE. La réponse à cet appel à projet est prévue pour avril-mai 2023.

- Bassin versant du Chavanon : le Contrat territorial Chavanon coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et mis en œuvre sur la période 2015-2019 a été marqué par une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le **pâturage des têtes de bassin** (production de fourrage, abreuvement...). Il a permis également de réelles avancées sur la continuité écologique et a mis en lumière des **populations de moules perlières** relativement intéressantes sur certains affluents.
- La poursuite des dynamiques engagées sur le bassin du Chavanon prend la forme d'**un second contrat territorial**, en cours de finalisation. Les sujets liés à la préservation et la restauration des têtes de bassin ressortent clairement sur ce territoire (**rigoles et drainage superficiel de zones humides, plans d'eau, cours d'eau recalibrés...**)
- Haute-Corrèze, où un programme d'actions est en cours de mise en œuvre sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des

problématiques liées à la **sylviculture**, à la présence de **plans d'eau**, à la rectification des cours d'eau ou au **piétinement du chevelu** sur les têtes de bassin.

- La Dordogne médiane, où l'impact des barrages et de la **production hydroélectrique** se fait fortement ressentir sur les écosystèmes et les usages de l'eau (éclusées, blocage sédimentaire...)

*Le suivi des contrats territoriaux et des actions en lien avec des problématiques que le SAGE identifie comme prioritaires correspond en 2023 à environ 33 % du temps d'animation.*

*Pour 2024, il est prévu de mettre en avant les complémentarités entre le SAGE et les démarches territoriales afin de pouvoir s'appuyer sur les animateurs locaux (EPCI, structures GEMAPI...) pour la future mise en œuvre du SAGE. Le travail sera notamment renforcé sur la convention Artense afin d'en établir un bilan et prévoir une suite à la convention en cours.*

*Il est prévu que ce volet représente 0,74 ETP et représente 24% de l'animation en 2024.*

#### Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

- Action 1: Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres.

La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

*Le travail relatif au suivi et à l'accompagnement des démarches territoriales correspond en 2023 à 12 % du temps d'animation.*

*Pour 2024, il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP, soit 8% de l'animation.*

## MOYENS AFFECTÉS AU PROJET

---

Pour assurer la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont, EPIDOR a déployé les moyens suivants en 2023, en renforçant son équipe d'animation afin de finaliser la première version du SAGE Dordogne Amont :

- Deux chargés de mission (1,67 ETP) : Guillaume LALOGE NEIGE et Maëlle ROUTET (arrivée le 02/05/2023) basés à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur, Cécile FORTUNEL et Christine MOULIGNE, secrétaires de direction, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,05 ETP) : François GUEYDON
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,05 ETP)
- Une équipe d'experts (0,25 ETP) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...).

**2,39 ETP ont été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2023 (prévisionnel : 2,57 ETP).**

Pour 2024, il est prévu de maintenir l'effectif de l'équipe d'animation. Il est ainsi prévu de déployer les moyens suivants :

- Deux chargés de mission (2 ETP) : Guillaume LALOGE NEIGE et Maëlle ROUTET, basés à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Chrystèle JAGOURD, secrétaire en charge des affaires juridiques, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,05 ETP) : François GUEYDON
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,1 ETP) : Richard CARDONA et Justine QUETIER
- Une équipe d'experts (0,2 ETP) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...) : Frédéric MOINOT et Lydie RIERA
- Un stagiaire Master 2 (0,4 ETP) sur le bilan qualité des eaux dans le cadre de la Convention Artense.

**Il est donc prévu d'affecter 3,12 ETP à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2024.**

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud-la-Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.

**Le tableau 1 présente la répartition des ETP et du temps prévisionnel par objectif et par action pour l'année 2024.**

**Le tableau 2 présente le détail des réunions et du temps d'animation passé en 2023 par objectifs.**

Tableau n°1 : prévisionnel 2024

	Directeur	Animateurs	Stagiaire	Experts thématiques	SIG	Informatique et communication	Secrétariat	Total
								ETP %
<b>Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin</b>								<b>1,03 33%</b>
proposer à la CLE une première déclinaison de la stratégie à partir d'exemples de règles et de dispositions		0,2		0,03	0,03	0,02		
Associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires		0,15		0,03				
mobiliser des groupes de travail thématiques / géographiques		0,15		0,03			0,1	
Associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction de la CLE ou de son bureau		0,1						
Présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau	0,02	0,15		0,02				
<b>Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE</b>								<b>0,12 4%</b>
Suivi de l'execution du marché public		0,02					0,02	
Suivre et accompagner le prestataire		0,02						
Mobiliser la comité de pilotage		0,02						
Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE		0,04						
<b>Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE</b>								<b>0,25 8%</b>
Conception de documents de synthèse	0,01	0,1		0,01	0,03			
Organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale		0,1						
<b>Objectif 4 : Élaborer les documents constitutifs du SAGE</b>								<b>0,15 5%</b>
Rédaction et mise en forme des documents	0,01	0,03		0,01	0,03			
Mobiliser le comité technique		0,02						
Prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE		0,05						
<b>Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE</b>								<b>0,08 3%</b>
Consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE		0,02						
Analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE		0,04						
Rédiger et publier la déclaration d'intention		0,02						
<b>Objectif 6 : Animer la CLE et le bureau</b>								<b>0,20 6%</b>
Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE		0,05						
Communiquer à propos du SAGE		0,04			0,02	0,02		
Formulation d'avis sur les projets du territoire		0,02		0,01				
Suivi administratif et financier de la mission	0,01	0,02				0,01		
<b>Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire</b>								<b>0,30 10%</b>
Rencontre les acteurs locaux		0,08					0,03	
S'informer des projets du territoire		0,06		0,02			0,03	
Analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,03						
Sensibilisation via des colloques, interventions publiques ...		0,03					0,02	
<b>Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE</b>								<b>0,74 24%</b>
Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre des programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE		0,32	0,4	0,02				
<b>Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau</b>								<b>0,25 8%</b>
Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,02	0,12		0,04			0,07	
<b>TOTAL (ETP)</b>	<b>0,07</b>	<b>2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,05</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>3,12 100%</b>

Tableau n°2 : Détail des réunions 2023

Date	Objectif 1: Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2: Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3: Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4: Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5: Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6: Animer la CLE et son bureau	Objectif 7: Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8: Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9: Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
03-janv									Bilan sécheresse Cantal 2022
05-janv									PAOT Rhue Artense
05-janv								Point contrat de progrès Dordogne-Rhue	
11-janv									schéma AEP-assainissement Cantal
13-janv							états généraux bv dordogne Limeuil		
02-mars							tournage film effluents fromagers		
03-mars							tournage film effluents fromagers		
13-mars							Rencontre Edwige Zanchi - Maire de Mauriac		
20-mars	point prestation avec B. Coupry (Eaucéa)								
21-mars									Colloque AP3C: changement climatique et agriculture
23-mars									Assises de l'eau du Cantal
24-mars	Échanges avec BRGM								
27-mars							états généraux amont		
28-mars								Contrat Vert et Bleu : comité thématique forêt et agropastoralisme	
30-mars								Contrat Vert et Bleu : comité thématique Trame bleue	
05-avr						Réunion CLE			
07-avr								Life DORSANCY : étude Val d'Enfer	
24-avr								CTY Chavanon - volet agricole	
26-avr									Guide du riverain du Cantal
26-avr									Révision PDPG 15
27-avr									MISEN 63
31/4							plénière états généraux bv dordogne		
02-mai								COPIL CPT Chavanon	
03-mai					Révision stratégie				
11-mai									Comité interdépartemental ressource en eau
22-mai								Life DORSANCY : Bilan candidature 2022 et perspectives 2023	
23-mai							Echange avec conseil départemental du Cantal		
25-mai								Convention Artense : comité suivi chantier Tact	
30-mai							Rencontre avec Samuel Barnabé - GEMAPI Maronne		
31-mai							Rencontre avec AEAG		

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
06-juin									Comité sécheresse 19
07-juin							Rencontre avec Julien Couturas - GEMAPI Auze-Sumène		
08-juin							Rencontre avec Mathieu Le Pavoux - GEMAPI Rhue		
09-juin				Révision stratégie : point avec comité technique					
12-juin							Rencontre avec CABA - GEMAPI Cère amont		
13-juin				Révision stratégie : point avec comité technique					
21-juin								Life DORSANCY : étude Val d'Enfer	
26-juin								Life DORSANCY : étude adaptation barrage de La Bourboule	
27-juin							Rencontre avec Amelie De Sousa - Sous-préfète Mauriac		
29-juin					Réunion CLE				
05-juil									Comité technique 15 : Stratégie des aires protégées 2030
10-juil									Groupe technique CATER 15
10-juil								Life DORSANCY : point avec Région Auvergne Rhône-Alpes	
11-juil							Rencontre avec Nicolas Lafarge - GEMAPI Sources Dordogne et Artense		
12-juil				Révision stratégie : point avec comité technique					
13-juil								Convention Artense : comité suivi chantier Tact	
17-juil								Projet démonstrateur Elevage 2050 : échange avec Chambre d'agriculture du Cantal	
19-juil							Rencontre avec Fédération de pêche du Cantal		
24-juil							Rencontre avec SMDMCA		
25-juil								Convention Artense : comité suivi chantier Tact	
26-juil							Rencontre avec Sylvain Guérin - GEMAPI Doustre et Luzège RD		
27-juil							Rencontre avec Eloïse Le Roux - CPT Chavanon		

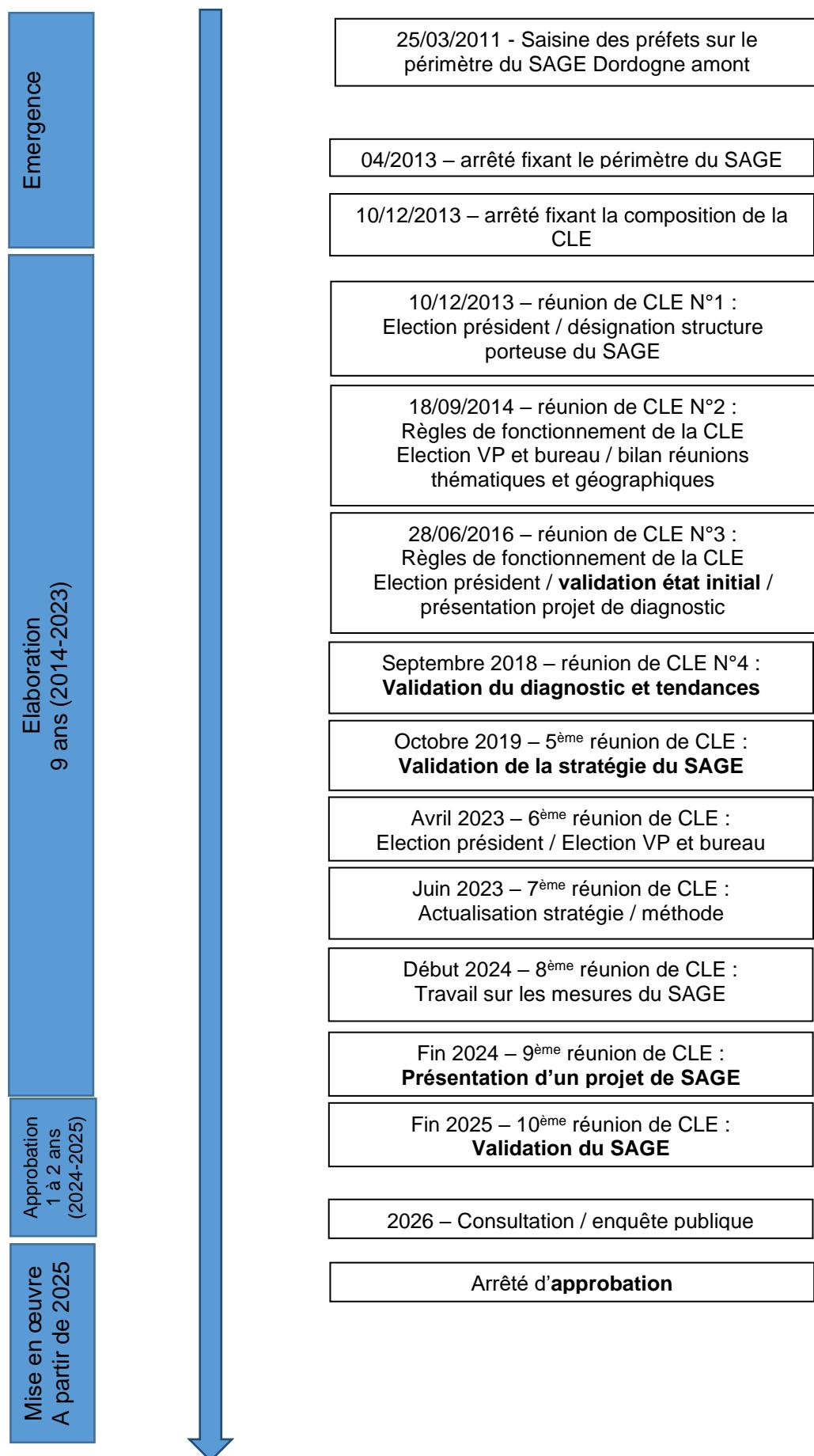
Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
09-août								Life DORSANCY : avancement candidature 2023	
23-août								Life DORSANCY : avancement candidature 2023	
25-août									COPIL PPG Bave
29-août								Convention Artense : comité suivi chantier Tact	
06-sept								Life DORSANCY : point avec ADEME	
08-sept								Life DORSANCY : avancement candidature 2023	
20-sept							Échange avec HCC - GEMAPI Haute corrèze		
25-sept inter-SAGE : D. amont / atlantique									
26-sept									COPIL inventaire ZH BV Auze-Sumène
04-oct									Atelier PDGE Loisirs et tourisme
10-oct									Comité consultatif Réserve de biosphère Argentat
11-oct							Rencontre avec Amelie De Sousa - Sous-préfète Mauriac		
11-oct									Atelier PDGE Forêt
12-oct							Cours d'eau H2O		
17-oct								Convention Artense : COTECH	
18-oct réunion ANEB Plan eau									
24-oct									COPIL Natura 2000 Gorges de la Dordogne
31-oct								COPIL CPT Sources de la Dordogne - Sancy - Artense	
07-nov								CPT Chavanon : collectif agriculture et zones humides	
14-nov									GIEE Mauriac-Pleaux-Salers : présentation bilan
16-nov									COPIL Transit sédimentaire barrages Cantal et Corrèze
16-nov Journée échange Life Eau&Climat									
23-nov									CPT Cère aval : COPIL étude CEREMA-INRAE
23-nov									SCoT Pays de Bourian
27-nov								Projet démonstrateur Elevage 2050 : échange avec Chambre d'agriculture du Cantal et président du GVA Mauriac-Pleaux-Salers	
28-29 nov									Ateliers Vulnérabilité du Lot
28-nov									COTECH PDGE Corrèze
29-nov								CPT Chavanon : COPIL	

Date	Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE	Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale	Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE	Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau	Objectif 7 : Connaitre et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
01-déc	Réseau animateurs SAGE par ARRA <sup>2</sup>								
04-déc								Life DORSANCY : étude Val d'Enfer	
07-déc						Préparation CLE avec Pascal Coste			
07-déc									COPIL PDGE Corrèze
08-déc									COTECH Schéma Directeur Eau et Assainissement Cantal
08-déc								COPIL CPT Sources de la Dordogne - Sancy - Artense	
12-déc						Echange technique avec CD Cantal			
13-déc								Convention Artense : comité suivi chantier Tact	
19-déc									COPIL Entente Maronne
21-déc								CPT Cère amont et aval : signature	
Nombre de réunions	8	4	3	7	3	6	25	31	30

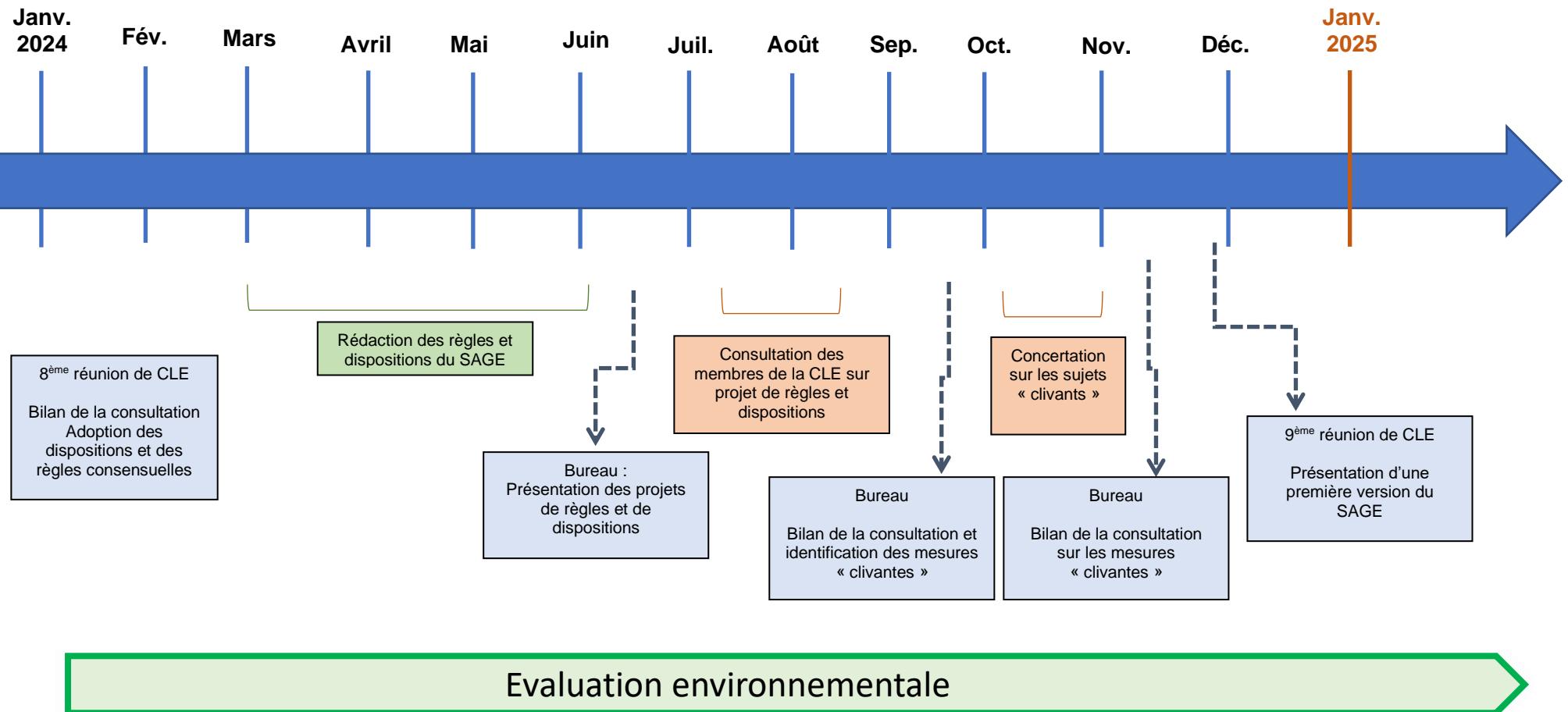
Bilan : Mobilisation des animateurs par objectif :

Prévisionnel en %	32	10	10	6	5	7	11	10	9
Réel en %	17%	3%	1%	14%	4%	7%	10%	33%	12%

## ECHEANCIER GLOBAL DU SAGE DORDOGNE AMONT



## PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024



## Annexe : animation de la convention Artense

---

### CONTEXTE

Situé entre le Cantal et le Puy-de-Dôme, le plateau de l'Artense est fortement arrosé par les précipitations. Dans les années 70, Electricité de France a mis en place un système de dérivation des principaux cours d'eau de l'Artense (Tarentaine, Eau Verte, Taurons et Gabacut) et de stockage de ces eaux pour optimiser la production d'hydroélectricité. Les eaux dérivées transitent par différents lacs et plans d'eau puis sont turbinées à l'usine d'Auzerette, ensuite envoyées dans la retenue du barrage de Bort-les-Orgues via la conduite de dérivation de la Rhue.

Dans le système de dérivation a été inclus le lac naturel glaciaire de la Crégut, réputée pour ses eaux oligotrophes. Dès les années 90, le lac de la Crégut s'est progressivement eutrophisé. L'association de sauvegarde du lac de la Crégut s'est formé en 1992, pour faire reconnaître la pollution du lac générée par le transit des eaux dérivées. De plus, le lac de la Crégut est un bien sectional donc appartenant aux riverains. Des tensions sont apparues, notamment entre les sectionnaires et l'exploitant hydroélectrique.

Le système hydroélectrique de l'Artense fait partie de la concession de Bort-les-Orgues, qui est arrivée à échéance en 2012. Le renouvellement a ralenti la mise en place de solution pour limiter la pollution. EPIDOR a toujours été présent dans les discussions autour de cette problématique, notamment lors de l'animation du contrat de rivière Haute-Dordogne (2003-2011). Dans le cadre du contrat de progrès territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (2017-2021), un comité Crégut a été formé pour poursuivre les réflexions et a conduit à la proposition d'une convention entre les acteurs du territoire.

### CONVENTION ARTENSE

La Convention pour l'Amélioration de la qualité des eaux sur le bassin hydroélectrique de l'Artense (usuellement nommée « *Convention Artense* ») a été signée en septembre 2022, pour une durée de 3 ans (2022-2024). Elle engage 9 signataires : l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, EDF, l'Association de sauvegarde du lac de la Crégut, la Communauté de communes Sumène-Artense, les communes de Trémouille et de Champs-sur-Tarentaine Marchal, le PNR des Volcans d'Auvergne et EPIDOR.

Elle a pour objet de :

- Poursuivre l'acquisition de connaissances et la compréhension des phénomènes identifiés en Artense,
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et en évaluer l'efficacité,
- Valoriser les actions mises en œuvre en Artense et plus largement sur le territoire de la Haute Dordogne

Elle comprend 15 actions définies par 3 volets d'actions : Suivi, Expérimentation et Communication. Le document de la convention est disponible *en Annexe*.

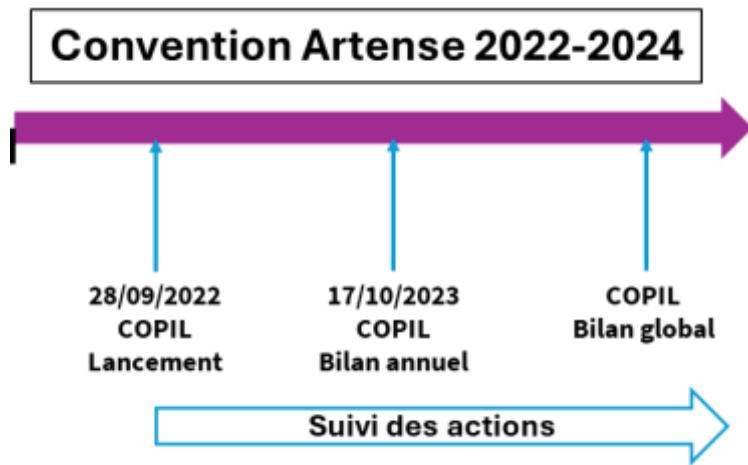
EPIDOR est signataire de la convention et désignée par cette dernière comme l'animateur de l'outil en question. Le rôle d'EPIDOR défini par la convention : « *EPIDOR assure l'animation et le suivi de la convention, [...] organise et anime les réunions, porte les action de diffusion et de communication pour la convention et ses bilans et sur les actions menées dans ce cadre...* »

### ANIMATION DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'animation de la convention Artense, des comités de pilotages sont organisés annuellement par EPIDOR, réunissant les signataires et les partenaires techniques. Les comités de pilotage sont l'occasion de partager les actions engagées dans l'année, en faire le bilan et de discuter des actions à venir. Le premier comité de pilotage de présentation et de signature de la convention a eu lieu le 28 septembre 2022 à la sous-préfecture de Mauriac. En 2023, le comité de pilotage a eu lieu

le 17 octobre 2023. EPIDOR assure un suivi des actions, participe aux actions portées par les signataires et partenaires de la convention et réalise un bilan annuel des actions.

### Calendrier global de l'animation de la convention Artense



#### INSERTION DANS L'ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

Le bassin hydroélectrique de l'Artense est situé entièrement dans le périmètre du SAGE Dordogne amont. L'animation de la convention Artense s'inscrit dans la continuité de l'animation du SAGE. Les enjeux présents sur le territoire de l'Artense sont représentatifs d'autres contextes rencontrés sur le périmètre du SAGE Dordogne amont : hydroélectricité, déficit de transit sédimentaire, eutrophisation de plans d'eau, baignade menacée par la présence de cyanobactéries, effluents d'élevage impactant la qualité de l'eau en aval, zones humides de têtes de bassin versant, tourisme de pleine nature ... En tant qu'outil territorial, la convention favorise une gestion partagée et concertée. Elle permet l'expérimentation des modalités de gestion des prises d'eau hydroélectriques pour une amélioration de la qualité de l'eau et des fonctionnalités écologiques dans les tronçons court-circuités. La convention Artense constitue ainsi un outil d'expérimentation de mesures envisagées dans le SAGE Dordogne amont.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dordogne Amont, l'animation de la convention Artense s'insère dans l'objectif 8.

*Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE*

- Action 1 : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

Outre le suivi des actions menées sur le territoire du SAGE, il s'agit d'opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE :

- animation de la convention Artense pour mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),

BILAN ANIMATION 2023

Les actions d'animation de la convention Artense en 2023 se sont déclinées par :

- Reprise du dossier et rencontre des acteurs de la convention Artense
  - Organisation du comité de pilotage annuel : échanges avec partenaires pour présentation, logistique, préparation des supports, rédaction et diffusion du compte-rendu, envoi des invitations et relances.
  - Suivi des actions : réunion de suivi du chantier d'aménagement du plan d'eau du Tact, du plan de gestion du Tact
  - Echanges réguliers avec les signataires et partenaires de la convention
  - Conduite des premières réflexions pour la révision de la convention Artense

## **Calendrier animation 2023**

PRÉVISIONNEL 2024

Signée pour une période de 3 ans (2022-2024), l'année 2024 va permettre d'établir le bilan de la convention et d'engager les réflexions pour sa révision et son renouvellement. Interrogés lors du comité de pilotage du 17 octobre 2023, les signataires se sont montrés favorables à une poursuite de l'outil, reconnaissant le dialogue entre acteurs et la concertation autour des actions permis par la convention.

Les actions d'animation prévues pour 2024 sont :

- Suivi des actions de la convention réalisées en 2024 (suivi post-travaux de l'aménagement du Tact , suivis piscicole sur les tronçons court-circuités...)
  - Conduite des réflexions sur la révision et le renouvellement de la convention
  - Organisation et animation de réunions de réflexions pour la révision de la convention
  - Réalisation du bilan de la convention
  - Conduite d'une étude de bilan de la qualité de l'eau sur le bassin versant du lac de Lastioules, menée par un stagiaire de M2 (fiche du sujet de stage en annexe)

Afin de réaliser un état des lieux clair de la qualité de l'eau sur le bassin hydroélectrique de l'Artense, nous avons décidé de proposer un stage de fin de cycle (master 2 – niveau bac + 5) pour réaliser le bilan sur 10 ans de la qualité de l'eau sur le bassin d'alimentation de la retenue de Lastiouilles. Le plan d'eau de Lastiouilles est l'exutoire des 2 chaînes de dérivation (Haute-Tarentaine : dérivation de la Tarentaine

et de l'Eau verte et Cézallier : dérivation du Gabacut et du Taurons). Ce plan d'eau labellisé pavillon bleu a connu un premier épisode de pullulation de cyanobactéries en 2024, témoignant de la dégradation de la qualité de l'eau, à l'image des plans d'eau à l'amont. L'étude bilan permettra de caractériser l'état des différents sites et d'estimer les flux de sédiments et de nutriments dans le système de dérivation. À partir des résultats de l'étude, des recommandations pourront être formulées, ce qui orientera les actions de la convention Artense (2025-2027). Cette étude apportera une vision objective de la situation au-delà des tensions entre acteurs et intérêts de chacun.

## Calendrier prévisionnel de l'animation 2024

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Animation de la convention 2022-2024</b>												
Suivi des actions												
<b>Révision de la convention</b>												
Echanges avec acteurs : révision, actions												
COPIL : réflexion pour révision												
Rédaction de la convention 2025-2027												
Echanges avec acteurs pour rédaction VO convention												
COPIL : présentation convention 2025-2027												
Finalisation convention 2025-2027												
Signature de la convention 2025-2027												
<b>Bilan de la convention</b>												
Echanges bilatéraux bilan												
Préparation bilan 2022-2023 et actions 2024												
COPIL : Bilan												
Rédaction, publication sujet de stage												
Recrutement stagiaire												
Stage : bilan suivi de la qualité de l'eau												
Restitution stage au COPIL de la convention												

## MOYENS AFFECTÉS À L'ANIMATION DE LA CONVENTION ARTENSE

Une partie des moyens déployés pour assurer la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont sont alloués à la conduite de l'animation de la convention Artense.

- Une chargée de mission (0,20 ETP) : Guillaume LALOGE-NEIGE puis Maëlle ROUTET (arrivée le 02/05/2023) basée à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Un secrétariat (0,05 ETP) : Sylvie HURISSE
- Une équipe d'experts (0,05 ETP) pour appuyer l'animation notamment sur la thématique de la qualité de l'eau

**0,3 ETP ont été affectés à l'animation de la convention Artense en 2023.**

Pour 2024, il est prévu d'augmenter l'effectif de l'équipe d'animation, avec le recrutement d'un stagiaire en lien avec le bilan et la révision de la convention.

- Une chargée de mission (0,20 ETP) : Maëlle ROUTET,
- Un secrétariat (0,05 ETP) : Sylvie HURISSE
- Une équipe d'experts (0,05 ETP) : appui sur la thématique de la qualité de l'eau
- Un stagiaire de Master 2 (0,40 ETP) : Dimitri POTTIER (stage du 01/04/2024 au 30/08/2024)

**Il est donc prévu d'affecter 0,70 ETP à l'animation de la convention Artense en 2024.**

**Pour information**

*Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :*

*sur le site internet du SAGE Dordogne amont  
<http://sage-dordogne-amont.fr>*

*sur la fiche SAGE Dordogne amont du site Gest'eau  
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>*

**Contacts de la structure porteuse**

*EPIDOR se tient à votre disposition :*



*Standard : 05 53 29 17 65*

*Guillaume LALOGE NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*

<https://www.eptb-dordogne.fr/>